



HAL
open science

Le corps des esclaves indiens à Bourbon (1830-1848)

Didier Huitelec

► **To cite this version:**

Didier Huitelec. Le corps des esclaves indiens à Bourbon (1830-1848). Travaux & documents, 2021, Différences et similitudes entre engagisme et esclavagisme dans les anciennes colonies de l’océan Indien, 56, pp.39-47. hal-03522976

HAL Id: hal-03522976

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03522976>

Submitted on 12 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le corps des esclaves indiens à Bourbon (1830-1848)

DIDIER HUITTELEC
DOCTEUR EN HISTOIRE

Dans l'édit de décembre 1723, le roi de France Louis XV définit l'esclave de l'île Bourbon comme un meuble qui ne peut rien posséder, même pas son corps dont les maîtres tirent la force de travail pour la mise en valeur de leur domaine. Les esclaves d'origine indienne viennent de la côte de Malabar, du Bengale et de Surate. Bien que leur nombre n'ait pas été aussi important que celui des migrants d'Afrique ou de Madagascar, leur présence dans l'île ne relève pas de l'anecdote et ils occupent dès la période de la Compagnie des Indes une place non négligeable dans le paysage économique, social et culturel de La Réunion et de l'océan Indien. Les travaux sur les Indiens à La Réunion sont nombreux et ont apporté une bonne connaissance de cette communauté. Ils se sont essentiellement intéressés à la frange libre des Indiens engagés du XIX^e siècle. L'historiographie les concernant évoque surtout la grande migration commencée peu de temps après l'abolition de l'esclavage en 1848, au point qu'aujourd'hui certains Indiens à La Réunion et en Inde, au mieux refusent, au pire réfutent farouchement l'idée de l'existence au XVIII^e et au XIX^e siècles d'esclaves indiens. La vision dépréciative de l'esclave marque le refus de voir en lui un homme comme tous les autres, acteur de l'Histoire et « auteur d'expériences utiles ». La recherche historique est essentielle pour dénouer cet écheveau qu'est l'esclavage. « Préférer l'oubli à l'approfondissement des connaissances est suicidaire »¹. Le romancier martiniquais Patrick Chamoiseau explique à quel point il faut être attentif, pour sortir des aveuglements, être conscient, afin de faire de « l'humanisation de l'Homme un prodigieux travail de conscience et de volonté »². Le refoulement du discrédit ontologique intériorisé par les descendants d'esclaves, que l'esclavage leur a « introduit dans l'âme », et l'oubli, ne sont pas de nature à les faire renouer avec l'humanité. Les résistances de certains esclaves à la déshumanisation participent à la construction identitaire.

Cette étude du corps des Indiens esclaves à l'île Bourbon / La Réunion participe de l'étude de l'identité qui occupe une place centrale dans les sciences sociales d'une manière générale et participe à définir l'identité réunionnaise en

¹ Prosper Ève, *Les Esclaves de Bourbon, la mer et la montagne*, Paris, Karthala, Université de La Réunion, 2003, 367 p., p. 14.

² Patrick Chamoiseau, « Un admirable éclat de conscience », *Le Monde* du 5 novembre 2009. Lors de cet entretien avec Benoît Hopquin, le romancier rapporte l'intériorisation de l'infériorité, de l'auto-méséstime collective des descendants d'esclaves aux Antilles.

particulier. Elle a été réalisée à l'aide des recensements de la population. Leur analyse livre une esquisse de la population indienne servile selon le regard de leurs maîtres. Si, de nos jours, ces documents sont destinés à fournir des renseignements sur la population d'un pays, d'une région ou d'une ville³, ils n'ont pas réellement la même finalité à l'époque moderne. Ils représentent avant tout pour l'administration des documents fiscaux. Une meilleure connaissance de leurs administrés ainsi que de leurs niveaux de fortune, notamment en esclaves, doit servir aux administrateurs, jusqu'en 1841, à établir le droit de capitation.

Les ordonnances royales de 1833 et 1839 commandent les colons d'être précis sur leurs déclarations, d'y faire figurer les naissances, morts et mutations d'esclaves. Bourbon présente alors de manière plus complète sa population servile dans les actes de recensement. Le corps de l'Indien entré dans la colonie comme esclave fait, dès lors, comme celui de ses compagnons d'infortune malgaches, africains et créoles, l'objet d'une description relativement précise. Les recensements précisent alors la taille, la couleur de l'épiderme et de la chevelure, les signes distinctifs comme les tatouages et les éléments pathologiques des esclaves (malformations, handicaps, maladies).

STATURE DES CORPS SELON LE SEXE ET L'ÂGE

L'étude des tailles des esclaves indiens selon le sexe, de 1840 à 1848, fait ressortir que les hommes sont sensiblement plus grands que les femmes. En 1840, ils ont de 7 à 15 cm de plus qu'elles, et en 1848, de 2 à 19 cm de plus. La taille moyenne en 1840 est de 145 cm, hommes et femmes confondus, et de 148 cm en 1848. La répartition des Indiens selon les tranches de tailles établit la majorité entre 130 cm et 159 cm, soit 77,5%. En-dessous, ils représentent 7,8% et au-dessus, 14,7% de l'ensemble.

La cause du défaut de taille peut être la malnutrition, c'est-à-dire les troubles nutritionnels à l'origine des troubles de la croissance. La constitution faible est spécifique au goitre, qui se caractérise par une augmentation de volume de la glande thyroïde, en raison d'une carence en iode. Ainsi, Manon, âgée de 65 ans, a « un gros col »⁴. Les descriptions des recensements signalent un autre marqueur de la mauvaise alimentation, qui accompagne la faible taille des individus : la taie sur l'œil. Darisse, esclave de Mademoiselle Foi, en a une⁵ ; François, esclave de Louis Élie à Saint-André, en a une à l'œil gauche⁶. La mauvaise

³ Louis Henry, « Le contrôle des recensements », *Population*, volume 4, n°2, 1949, p. 231-248, p. 231.

⁴ ADR, 6M 294, Recensements de Saint-Denis, 1840.

⁵ ADR, 6M 720, Recensements de Saint-Paul, 1848.

⁶ ADR, 6M 61, Recensements de Saint-André, 1840.

dentition est aussi un signe de carence. Bichal, esclave de 49 ans du sieur Dehaulme, a « la joue rentrée par la chute des dents »⁷, Lindor est sans dents⁸.

Il peut être intéressant de connaître la taille selon l'âge, mais, si l'âge des esclaves nés dans la colonie, donc Créoles, peut être correctement évalué, celui des esclaves indiens importés est une appréciation du maître et il n'est pas possible de le vérifier faute de documents. Le chercheur ne peut que l'accepter comme tel. La répartition des tailles en fonction de l'âge souligne la différence de stature des hommes et des femmes. Ces différences sont plus importantes chez les Indiens que chez les esclaves des autres groupes ethniques. L'historien Prosper Ève affine l'étude en distinguant les quartiers. Il estime ainsi ces différences, en 1844, de 3 à 10 cm pour les esclaves de Sainte-Marie, de 3 à 9 cm pour ceux de Sainte-Suzanne et de 5 à 12 cm pour ceux de Saint-André⁹, tandis que les Indiennes de 50 à 59 ans pour l'année 1840 sont légèrement plus grandes de 2 cm que les hommes. Les sources lacunaires ne permettent pas toujours une étude globale. Les séries de recensements sont plus ou moins importantes selon les quartiers et les époques, en fonction des conditions d'archivage.

Dans les recensements de Saint-Pierre de 1840, les Indiens nés vers 1770 (c'est-à-dire les plus de 70 ans) mesurent en moyenne 149 cm. Ils gagnent 2 cm dans la décennie suivante (151 cm), puis en perdent 3 dans la décennie d'après (148 cm), en gagnent de nouveau 7 pour ceux nés entre 1701 et 1800 et 4 cm de plus pour la décennie 1811-1820 (159 cm). Ces fluctuations résultent probablement des lacunes documentaires. Dans l'ensemble, la taille des Indiens esclaves augmente pour ceux nés entre 1770 et 1820. La différence de stature avec les femmes s'apprécie entre celles nées avant 1770 et celles nées entre 1781 et 1790. Elles font de 3 à 11 cm de moins que les hommes. Dans certains quartiers la différence est plus importante.

À Saint-Louis, par exemple, les femmes sont plus petites que les hommes de 5 à 20 cm. À Saint-Paul, si l'écart, qui est de 17 cm entre les deux sexes pour les esclaves nés avant 1770, se réduit à 10 cm entre 1771 et 1790, il reste important.

En 1840, à Saint-Benoît, la différence de taille est inversée pour les esclaves nés avant 1770. Les femmes sont plus grandes de 9 cm que les hommes. Entre la génération d'avant 1770, et celle née entre 1781 et 1790, 12 cm sont perdus. Pour les autres Indiens, l'écart est de 2 à 7 cm, au profit des hommes. La seule femme mentionnée pour le groupe des 30-39 ans mesure 155 cm. Elle est plus grande que les deux hommes, qui mesurent, eux, 119 et 134 cm.

Les esclaves indiens de Sainte-Marie sont peu nombreux en 1840. Le calcul des tailles moyennes selon le sexe et les groupes d'âge n'est possible que pour ceux nés entre 1771 et 1780, c'est-à-dire les 60-69 ans. Il est de 151 cm

⁷ ADR, 6M 384, Recensements de Sainte-Marie, 1840.

⁸ ADR, 6M 504, Recensements de Saint-Leu, 1841.

⁹ Prosper Ève, *op. cit.*, p. 452.

pour les hommes et de 139 cm pour les femmes, soit un écart de 12 cm. Seuls de rares Indiens dépassent les 160 cm. Auguste qui mesure 162 cm (84 ans)¹⁰, Bichal, 164 cm, esclave du sieur Deheaulme¹¹ (49 ans). Narcisse est âgé de 66 ans¹² et mesure aussi 164 cm.

À Saint-Denis, la taille moyenne des Indiens de plus de 70 ans est la même que celle des Indiennes. L'écart de taille entre les sexes est de 12 cm chez les esclaves de 60 à 69 ans.

Neuf esclaves indiens seulement sont mentionnés à Sainte-Rose, dont six hommes et trois femmes. Cinq hommes ont entre 60 et 69 ans et mesurent en moyenne 142 cm, une femme a 129 cm. Une femme a 21 ans et a une stature de 139 cm, une autre de 70 ans a 134 cm, tandis qu'un homme du même âge mesure 142 cm.

À Sainte-Suzanne, les fiches de recensements décrivent pour 1840 onze esclaves indiens, dont six hommes et cinq femmes. Les hommes mesurent de 142 cm à 161 cm et les femmes de 140 à 154 cm. L'écart entre les statures moyennes est de 7 cm.

La comparaison, pour l'année 1844, des statures des esclaves selon le groupe ethnique et les quartiers, met en évidence dans l'ensemble l'infériorité de celle des Indiens. L'écart le moins important pour les hommes est de 4 cm de moins, avec les esclaves créoles et africains de Sainte-Suzanne, et le plus grand est de 14 cm au profit des esclaves créoles de Sainte-Rose. Les Indiennes sont, au minimum, plus petites de 4 cm que les esclaves malgaches de Saint-Joseph, et au maximum de 16 cm que les esclaves africaines de Sainte-Rose. En revanche, à Saint-Pierre, elles sont plus grandes que les esclaves créoles et africaines de 4 à 5 cm. À Saint-Joseph, les Malgaches, Africains et Créoles, sont plus courts que les Indiens de 6 à 8 cm.

STATURE DES CORPS ET PROFESSION

Le lien entre la stature et la profession peut être établi car certains métiers requièrent plus de force physique que d'autres. La distribution des métiers en fonction de la stature est confirmée à Saint-Leu et à Saint-Louis, pour les piocheurs et les gardiens. Ces derniers sont les plus petits, avec une taille moyenne de 131 cm. Les femmes qui exercent le métier de domestique mesurent en moyenne 140 cm. En revanche, la stature des cuisiniers est sujette à plus de variation. Elle est de 138 cm à Saint-Leu et 164 cm à Saint-Louis. Les hommes les plus grands exercent une activité qui requiert de la force physique et un savoir-faire (le chaudronnier mesure 169 cm). Les gardiens sont en principe des esclaves vieillissants et ne sont pas choisis en fonction de leur taille.

¹⁰ ADR, 6M 384, Recensements de Sainte-Marie, 1840.

¹¹ ADR, 6M 384, Recensements de Sainte-Marie, 1840.

¹² ADR, 6M 385, Recensements de Sainte-Marie, 1840.

Néanmoins, parmi ceux de Saint-Leu, Benjamin et Olympiades, esclaves de Michel Lassandière, font 115 et 116 cm.

Les esclaves indiens de tous les corps de métiers sont plus petits que les moyennes des autres groupes ethniques¹³. À Saint-Denis, les corps de métiers sont plus variés et les plus grands esclaves indiens sont ceux qui occupent les postes de confiance : boulanger et cordonnier. Les manœuvres et les cuisiniers sont plus grands que dans les autres quartiers, de 8 cm pour les premiers et de 4 à 14 cm pour les seconds. Les gardiens ont aussi une plus grande stature, de 13 à 17 cm. Une seule femme exerçant ce métier est recensée et mesure 165 cm. Dans les autres corps de métiers, elles ne dépassent pas 152 cm, et sont plus petites que les hommes, sauf chez les bazardiers. Une seule bonne d'enfants est mentionnée chez la veuve Noblet¹⁴, rue de la Compagnie, âgée de 69 ans et mesurant 124 cm. À Sainte-Marie, le groupe des piocheurs représente environ la moitié des esclaves mentionnés. Les hommes mesurent 150 cm et les femmes 143 cm, et sont moins grands que les représentants des autres ethnies.

L'analyse des données sur la taille des esclaves démontre l'existence d'un lien entre la stature et la profession. Partout, la distribution des tâches est réfléchie en fonction de ce que les corps peuvent fournir et de ce qui est exigé pour l'activité professionnelle. Les fonctions occupées par les Indiens sont moins diverses que chez les autres groupes ethniques, et leur stature est moins importante que celle de ces derniers.

LA COULEUR DE LA PEAU

À partir des années 1770 en Europe, un débat scientifique se développe sur la classification de l'espèce humaine et sa division en « races ». La justification biblique de l'esclavage par l'argument de la malédiction de Canaan n'a plus d'attrait. La question de la différenciation raciale est posée par la spéculation sur les raisons physiologiques de la couleur de la peau des Noirs. Au XIX^e siècle, l'une des préoccupations principales est de classer les différentes variétés humaines. À la suite de l'œuvre taxinomique de Linné, plusieurs systèmes de division des hommes naissent, fondés sur des récits de voyages, privilégiant les critères physiques¹⁵. À Bourbon, la couleur de la peau de l'esclave est sujette à discussion. Le roi de France Louis-Philippe exige l'observation de la peau de l'esclave. Les maîtres établissent consciencieusement un large panel de couleurs.

À Saint-André et Sainte-Marie, ils décrivent la peau de tous les esclaves indiens recensés, au contraire des propriétaires de Saint-Benoît qui ne rensei-

¹³ Prosper Ève, *op. cit.*, p. 473.

¹⁴ ADR, 6M301, Recensements de Saint-Denis, 1840.

¹⁵ Ann Thomson, « Grégoire et l'unité de l'espèce humaine », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 87, n°328-329, *Grégoire et la cause des Noirs. Combats et projets (1789-1831)*, 2^e semestre 2000, p. 3.

gnent que pour 15 esclaves sur 31 recensés (48,3%). À Saint-Pierre, la couleur de peau est connue pour 92,1% d'entre eux. 52% ont la peau noire. Il existe un dégradé de couleurs, « rouge » (34%), « basanée » (8%), « brune » (2%) et « olivâtre » (4%). À Saint-Louis, la couleur « basanée » est remplacée par « noire » ; à Saint-Denis, la couleur « brune » remplace la couleur « basanée » ; à Saint-Benoît, trois coloris sont employés, « rouge », « noire », « olivâtre » ; à Sainte-Suzanne, cette dernière est remplacée par « brune ». Enfin, pour les maîtres de Saint-Paul, Sainte-Marie et Sainte-Rose, il n'existe que deux couleurs, le « rouge » et le « noir ». Les autres mentions de couleur sont des déclinaisons employées par les maîtres pour tenter d'être plus précis : rouge, marron, brune, brun foncé, basanée, cuivrée, jaune, noire, noir clair, chocolat, « couleur malabar », olivâtre, teint clair.

LES CHEVEUX ET LE VISAGE DES ESCLAVES INDIENS

Outre la couleur de la peau, les maîtres doivent fournir des informations sur les cheveux de leurs esclaves. La signification des coiffures ou de leur port nous échappe puisque les colons ne disent rien à ce sujet. Ils se contentent du minimum, c'est-à-dire de la couleur, du type, de la longueur. Mais la chevelure revêt une signification dans de nombreuses sociétés. Bien plus que destinés à remplir une fonction esthétique, les cheveux ont aussi une fonction référentielle. Dans une colonie où les esclaves d'ethnies diverses sont amenés, la chevelure agit comme un marqueur identitaire. Les cheveux de la majorité des esclaves indiens sont décrits. Les qualificatifs utilisés sont aussi riches que pour les esclaves des autres groupes ethniques. Les types de cheveux sont noirs, gris, grisonnants, blancs, argent, longs, droits, plats, lisses, bouclés, crépus, frisés. Une seule mention de cheveux bouclés est attestée à Saint-Denis, pour Paulin, le palefrenier de Jean-Baptiste Félix Véronge de Lanux¹⁶. Lucile, l'esclave malabar d'Adélina Déplas à Saint-Denis, en 1848, a les cheveux « ondoiyants ». Mertil et Aly sont chauves tandis que Joseph a « le front chauve ».

La mention de cheveux crépus par les propriétaires confirme l'hypothèse du métissage. Les liens entre la population libre et la population esclave sont profonds. Partageant la même réalité, la grande masse des propriétaires d'un petit nombre d'esclaves tisse forcément des liens avec eux. La part de ce type de cheveux n'est pas négligeable. À Saint-Paul, elle n'est que de 3% alors qu'elle atteint 44% à Sainte-Suzanne. Dans les autres quartiers, elle se situe entre 13 et 20%.

La couleur des cheveux varie d'un quartier à l'autre, en fonction des âges. Pour la plupart, les Indiens ont les cheveux noirs, de 44% à Saint-Denis à 100% au quartier Saint-André. À Saint-Paul, 75% de la population indienne recensée a

¹⁶ ADR, 6M300, Recensements de Saint-Denis, 1840.

les cheveux blancs et 100% à Sainte-Suzanne. Cette couleur témoigne d'une population vieillissante et non renouvelée par des apports extérieurs.

Les parties du visage, lorsqu'elles présentent une particularité, sont décrites. Les yeux d'abord. Ainsi Azord est borgne, Pierre a « de petits yeux », Suryal louche, François a une taie dans l'œil gauche. Les descriptions du nez sont rares. Lucille, déjà citée, a « un nez de canard et retroussé », Azord a un « gros nez », alors que Francine a « un nez aquilin ». Aya a un nez un peu fendu. Anna et Hermine avec leurs narines percées, portent un signe de leur culture d'origine.

Le vocabulaire descriptif de la bouche est encore plus restreint. Rosine, esclave de Madame Tétiot, a « une grande bouche » et Miguela « de grandes dents ». Quant aux oreilles, pour la période 1840-1848, il existe très peu d'indications. Elles concernent des hommes qui ont les oreilles percées. Cette tradition chez les Indiens appelée Karna Vedha est un des *samskaras* et a pour but d'ouvrir les oreilles des enfants à la réception des sons sacrés.

LES SIGNES PARTICULIERS ET LES TATOUAGES

Dans la rubrique des « signes particuliers » des recensements, le déclarant mentionne tout ce qui peut paraître important pour l'identification des esclaves. Ces signes peuvent être des malformations ou déformations des corps en raison des maladies, et aussi des marques culturelles de leur pays, comme les tatouages par exemple. Ils sont surtout remarquables sur le visage mais peuvent également se situer sur les membres supérieurs ou inférieurs ou sur le buste.

Les maladies et les carences laissent des marques durables sur le visage. Certains Indiens ont connu la vérole qui leur laisse le visage grêlé. D'autres ont des cicatrices, la plupart au visage et aussi au poignet, aux mains, à la poitrine et au bras. Parmi celles-ci, la récurrence de marques sur les joues gauche ou droite attire l'attention. Sévices, punitions ou marques tribales ? Esther, 65 ans, a une cicatrice sur les deux côtés de la bouche¹⁷, Nancy a une cicatrice à la joue gauche¹⁸, Zelmire¹⁹ et Florine²⁰ également. Chez Joséphine, c'est à la joue droite²¹. Zima a une « grande cicatrice au front »²². Louise en a une « à chaque tempe »²³. Ces marques se trouvent aussi sur le corps. Clarice, 61 ans, est déclarée comme une vieille domestique avec une « cicatrice de brûlure sur les mains »²⁴, Émilie en

¹⁷ ADR, 6M663, Recensements de Saint-Paul, 1840.

¹⁸ ADR, 6M504, Recensements de Saint-Leu, 1841.

¹⁹ ADR, 6M542, Recensements de Saint-Louis, 1840.

²⁰ ADR, 6M61, Recensements de Saint-André, 1840.

²¹ ADR, 6M353, Recensements de Saint-Denis, 1848.

²² ADR, 6M384, Recensements de Sainte-Marie, 1840.

²³ ADR, 6M113, Recensements de Saint-Benoit, 1840.

²⁴ ADR, 6M825, Recensements de Saint-Pierre, 1840.

a une au poignet gauche²⁵, Hyppolite, cuisinier de 60 ans, a une grande cicatrice à la poitrine²⁶. Malgré la diversité des lieux où se trouvent ces esclaves, il doit s'agir de traces d'accidents, de maladies ou de sévices. Dans plus de 90% des cas, ce sont des femmes qui les portent. Sont-elles plus fragiles ou sujettes à des sévices plus importants ?

Ce sont surtout les membres supérieurs et inférieurs qui sont touchés. Florine, déjà citée, a le bras gauche plus court, Caroline a « le bras droit mort », le domestique Paya a une « plaie à la jambe », Désiré a « une jambe raide », Caroline a les jambes cambrées, La Fortune et Mirzal sont boiteux.

Les particularités physiques que les maîtres observent chez leurs esclaves sont des marqueurs identitaires. Ainsi les deux trous aux oreilles de Jean-Marie, les oreilles percées de Suta, « ou fortement percées » de Julien, les narines percées d'Hermine et d'Anna sont la preuve de pratiques culturelles indiennes. Le statut de l'esclave ne l'autorise pas à posséder des bijoux, ces trous sont des marques d'un passé où ils étaient encore considérés comme des hommes et des femmes. Au total, ce sont 30% des recensements d'Indiens esclaves qui mentionnent des caractéristiques particulières.

Les tatouages, qui sont des marques indélébiles pratiquées sur le corps par l'introduction d'un pigment sous la peau, sont des ornements corporels qui participent à la fois de l'esthétisme des corps et à l'identification ethnique de ceux qui les adoptent. Ils peuvent être les marques qui symbolisent le passage à l'âge adulte, lors d'un rituel initiatique, ou être la récompense pour une victoire. Les tatouages sont un rappel de l'événement qui en est à l'origine. Le tatoué porte sur la peau l'histoire de sa société²⁷, de sa communauté et de sa vie. Les tatouages rappellent le pays natal perdu. Les Malgaches et les Africains ont une longue tradition du tatouage. Portés sur le visage pour les hommes, sur la poitrine chez les femmes *Sakalava* de Madagascar, ils sont constitués de motifs divers, généralement géométriques.

Les Indiens tatoués, en revanche, sont rares. Trois seulement sont mentionnés dans les recensements, à Saint-Pierre, deux en 1840 et un en 1848. Castor et Fanchen sont les deux esclaves de Joseph Ferrère²⁸. Ils ont 47 et 27 ans. Le premier est juste mentionné comme « tatoué » et le second est « tatoué sur le nez ». Toussin, 64 ans en 1848, est tatoué lui aussi sur le nez²⁹. Le tatouage n'est pas décrit.

²⁵ ADR, 6M724, Recensements de Saint-Paul, 1848.

²⁶ ADR, 6M399, Recensements de Sainte-Marie, 1848.

²⁷ Prosper Ève, *op. cit.*, p. 503.

²⁸ ADR, 6M826, Recensements de Saint-Pierre, 1840.

²⁹ ADR, 6M861, Recensements de Saint-Pierre, 1848.

CONCLUSION

L'esclave est assimilé à un meuble et son corps n'a qu'une valeur marchande. C'est lui qui détermine la profession dans laquelle le maître l'engage sur sa propriété. Sous la monarchie de Juillet, ce corps fait l'objet d'une observation, d'un mesurage, d'une description précise. Le corps dans sa totalité est pris en compte. Il est néanmoins difficile pour le chercheur de distinguer ce qui est perçu par les maîtres et ce qui est décrit. Les préjugés dans les descriptions sont perceptibles.

L'objet de cette étude, puisqu'il n'est pas la société tout entière, mais le groupe des Indiens esclaves dans la société bourbonnaise à la fin de la période de l'esclavage, s'inscrit dans le cadre de la micro-histoire sociale. Cette étude n'en est pas moins intéressante car elle dévoile une image supplémentaire, celle des corps de cette part de la population servile. Certes les recensements sont les témoignages écrits par les autres, ceux qui ne sont pas de leur monde, mais ils permettent quand même de se faire une idée du corps des Indiens esclaves à Bourbon.